

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Concepts généraux

Toute commande à notre société est exclusivement régie par les présentes conditions générales, outre d'éventuelles conditions particulières approuvées par écrit par Wienerberger. Les présentes conditions de vente ne pourront être réputées clauses de style, mais détermineront effectivement les engagements entre Wienerberger et le client. Les conditions générales d'achat du client sont explicitement exclues.

Nos tolérances vis-à-vis d'une violation ou d'une déviation des présentes conditions de vente, ne pourront être considérées comme une acceptation d'une modification aux présentes conditions de vente générales.

L'éventuelle nullité ou le caractère non-exécutoire d'une clause ou d'une partie d'une clause n'affecte pas la validité des autres clauses ou la partie de la clause qui est bien valable.

2. Prix et commandes

Les prix indiqués s'entendent hors taxes, TVA et services complémentaires, comme par exemple le transport ou un emballage non standard. Wienerberger se réserve le droit facturer ces éléments séparément.

Les prix pour nos produits sont toujours donnés par 1.000 pièces et sur base de palettes complètes, sauf indication contraire. Les tarifs repris dans les brochures de Wienerberger ne peuvent être considérés comme une offre, car ils peuvent à tout moment être modifiés sans avis préalable par Wienerberger en fonction des coûts de production et/ou de distribution.

Toutes nos offres sont établies sans frais pour le client et n'engagent Wienerberger que si elles sont suivies d'une commande définitive dans un délai de 30 jours calendrier. Dans le cas contraire elles seront caduques de plein droit.

Une commande n'est définitive qu'après envoi d'une confirmation écrite de la commande par Wienerberger. Seul ce document de confirmation engage tant le client que Wienerberger.

Le prix convenu entre parties ne s'appliquera qu'aux quantités commandées et livrées dans le délai de validité mentionné dans la confirmation de commande. En cas de commande de quantités supplémentaires ou si les produits doivent être livrés ou enlevés une fois passée cette période de validité, Wienerberger se réserve le droit d'appliquer d'autres prix. Des prix et des délais différents peuvent également être appliqués dans le cas où une commande est à nouveau placée après avoir été annulée dans un premier temps.

3. Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre purement indicatif, uniquement via le document d'information de disponibilité, sans engagement de la part de Wienerberger. Un éventuel retard de livraison ne donne pas le droit au client de réclamer un dédommagement ou d'annuler la commande par décision unilatérale.

Sauf disposition contraire, les délais de livraison sont toujours calculés en jours ouvrables. Ils s'entendent sauf retard imprévu dû à des cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure: les grèves générales ou partielles, lock-out, épidémies, blocages routiers, manque de moyens de transport, incendie, inondation, bris de machine, problèmes de production etc. et de manière générale toute circonstance au-delà de notre volonté qui entraîne l'arrêt d'activité partiel ou complet de nos usines ou des usines de nos fournisseurs ou encore la livraison incorrecte des matières premières par nos fournisseurs.

Si le client reste en défaut d'enlever toute ou une partie de la livraison endéans le mois qui suit la mise à disposition de la commande à l'usine, Wienerberger est autorisée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'annuler la commande ou une partie de celle-ci. Si le client passe cette même commande à nouveau, de nouveaux délais de livraison seront d'application.

En cas de non-enlèvement par le client de palettes partielles ou de produits qui ont spécifiquement été fabriqués pour celui-ci endéans le mois qui suit la mise à disposition à l'usine, Wienerberger aura le choix, soit d'annuler de plein droit et sans mise en demeure préalable la commande ou une partie de la commande, soit de facturer les articles commandés au client. Dans ce dernier cas, les produits seront mis à la disposition du client sur le site de Wienerberger durant une période de 14 jours après facturation. Si le client n'enlève pas les produits durant cette période, Wienerberger a le droit de les détruire, même s'ils ont été payés.

4. Risques et acceptation de la livraison

Sauf convenu autrement avec le client, les produits sont toujours livrés départ usine. S'il a été convenu de livrer les produits sur chantier, ceux-ci sont transférés aux risques et périls du client. L'endroit prévu pour décharger les produits doit être parfaitement accessible et être une surface stable.

Les frais ou dommages qui sont la conséquence de l'indication par le client d'un endroit de déchargement non bien situé ou difficilement accessible peuvent être réclamés à ce dernier.

En cas de livraison sur chantier, les coûts de transport incluent de manière standard une heure de temps de chargement. Si le chargement prend plus de temps ou si le transporteur a un délai d'attente, les coûts supplémentaires sont facturés au client.

Tous les articles de Wienerberger sont vendus avec les tolérances d'usage pour les produits céramiques notamment en ce qui concerne la couleur, le volume, l'épaisseur, la longueur, etc. et sont de qualité commerciale courante sans autre engagement. Le nombre de pièces renseigné par m² est indicatif et varie en fonction du placement ou de l'épaisseur de joint.

L'acceptation des marchandises doit se faire sur le site de Wienerberger. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sauf accord écrit de la part de Wienerberger.

Les réclamations pour des défauts visibles ou des livraisons non-conformes ne seront recevables que si les griefs sont formulés de manière claire et précise par lettre recommandée expédiée dans les 48 heures qui suivent la livraison. Wienerberger conseille dès lors le client d'inspecter la livraison dès réception.

La responsabilité de Wienerberger est toujours limitée à l'échange ou à la réparation des produits si les frais de réparation sont inférieurs à la valeur de remplacement. Aucun remboursement, aucune indemnité ou dommages et intérêts ne peuvent être réclamés pour quelque motif que ce soit. Les produits faits sur mesure ou sur couleur ne peuvent pas être repris.

Le traitement des produits vaudra en tout cas comme acceptation de ceux-ci, même en cas de plainte préalable.

5. Transport & arrimage des charges

Lors des enlèvements « départ usine » ou des livraisons ex-works, le chargement du camion se fait sous supervision et sur instruction du chauffeur. Celui-ci doit inspecter le chargement quant à sa stabilité et son éventuelle surcharge. Nous signalons que les poids mentionnés dans notre tarif et sur les bons de livraison ne sont que des moyennes données à titre indicatif. Les poids effectifs peuvent différer selon le lot de fabrication, les conditions atmosphériques et le temps de stockage. A partir du moment où le chauffeur accepte la charge, Wienerberger n'est plus tenue responsable des conséquences éventuelles d'une surcharge, d'un dépassement de la charge à l'essieu ou d'un manque de sécurité du chargement. L'article L-132-8 du Code du Commerce français (Loi Gayssot) est explicitement exclu.

6. Facturation et paiement

Wienerberger rédige ses factures quotidiennement par voie électronique sauf si le client opte explicitement pour des factures papier. Wienerberger se réserve le droit de facturer les marchandises qui doivent être livrées en grandes quantités au fur et à mesure des livraisons partielles.

Les produits fabriqués sur demande du client sont facturés en cas de non retrait ou enlèvement incomplet et ceci un mois après la date d'enlèvement prévue.

Toutes les factures de Wienerberger sont payables dans les 30 jours après la date de réception de celles-ci. Le paiement doit être effectué sur le compte en banque mentionné sur la facture ou par un moyen de paiement légal au siège social ou au siège d'exploitation. Toute forme de compensation par le client est défendue.

En cas de domiciliation, Wienerberger informe le client du montant à débiter, au plus tard le jour précédant la date de paiement prévue.

En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, des intérêts moratoires sont dus conformément à la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. En cas de non-paiement (partiel ou total) de la dette à l'échéance, le solde restant dû sera majoré de 15% (min. 125€ et max. 1.750€), et de tous les frais de recouvrement, même si des délais de paiement ont été accordés, et sans préjudice du droit à la résolution de plein droit du contrat aux torts et griefs du client. Le fait d'avoir porté plainte n'autorise pas le client à un sursis de paiement.

En cas de décès, faillite, incapacité, concordat ou dissolution du client, publication du nom du client dans le Journal des Protêts, délai de ses paiements à l'ONEM ou à l'Administration des Taxes ou en cas de non-paiement de factures, Wienerberger se réserve le droit de mettre fin à toute livraison de marchandises et en tout cas d'exiger le paiement immédiat de toutes les marchandises déjà fournies.

7. Accidents et assurances

En cas d'accident, quels que soient le moment et la cause, la responsabilité de Wienerberger reste limitée au personnel et à ses marchandises.

8. Réserve de propriété

Les produits livrés restent la propriété intégrale et exclusive de Wienerberger, même si les produits en question ont été posés ou confondus à un autre bien meuble semblable provenant d'un autre fournisseur, ou revendus et ceci jusqu'au paiement complet de toutes les factures y relatives. Les risques de disparition ou d'endommagement des produits restent à la charge du client. Des acomptes peuvent être retenus par Wienerberger afin de compenser la perte éventuelle lors de la revente des produits.

9. GDPR et protection de la vie privée

Wienerberger traite les données à caractère personnel communiquées par ses clients dans les seuls buts d'exécuter ses engagements vis-à-vis de ceux-ci, de fournir des conseils et informations, de la gestion de la relation client, à des fins de comptabilité et de marketing direct. Les bases légales sont l'exécution d'un contrat, le respect des obligations légales et/ou l'intérêt légitime. Toutes les données à caractère personnel sont traitées en alignement avec la politique de protection de la vie privée de Wienerberger qui peut être retrouvée sur www.wienerberger.be.

Les données à caractère personnel ne seront transférées à des sous-traitants, destinataires ou tierces parties que si cela s'avère nécessaire dans le cadre des objectifs de traitement précités.

Le client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qui nous sont transférées et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données à l'égard des personnes dont il nous a communiqué des données à caractère personnel, ainsi que par rapport à toute information personnelle qu'il ait pu recevoir de la part de Wienerberger et d'un membre de son personnel. Le client affirme avoir été suffisamment informé du traitement de ses données à caractère personnel ainsi que de ses droits à l'accès, l'amélioration, l'effacement et la formulation d'une objection.

10. Droit applicable

Les présentes conditions générales forment la loi des parties et priment sur toutes dispositions normatives contraires et ce compris celles qui émaneraient de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises faite à Vienne en date du 11 avril 1980.

Les conditions de vente sont exclusivement régies par le droit belge.

Les parties conviennent expressément de fixer le lieu d'exécution du contrat au siège social de Wienerberger SA. Tout litige afférent au présent contrat et à son exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux de Gand, division Courtrai.